CONCOURS DE DESSINS DE NOËL

Décembre 2026

ORGANISATION DU CONCOURS

La Ville de Nérac, domiciliée place du général de Gaulle, 47600 Nérac, organise un concours de dessins sur le thème de Noël, dans le cadre des animations de Noël.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les enfants jusqu'à 15 ans, résidant à Nérac ou non. L'œuvre doit être réalisée par l'enfant.
La participation est gratuite et limitée à un seul dessin par participant.
IMPORTANT : chaque œuvre doit impérativement mentionner au dos le prénom et l'âge du participant, ainsi que le numéro de téléphone du représentant légal.

CALENDRIER ET MODALITÉS DE DÉPÔT

Le concours débute le jour de la publication de l'annonce et se termine le dimanche 20 décembre 2026 à 16h30.
Les dessins doivent être déposés sur la grille prévue à cet effet au stand de l'ALPS, place du Général de Gaulle à Nérac, le dimanche 20 décembre, de 10h à 16h30. Tout autre mode d'envoi ne pourra être retenu.

JURY ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury, composé d'élus et d'agents des services municipaux, se réunira le 22 décembre 2026.
Les œuvres seront évaluées de manière anonyme.

DOTATIONS ET REMISE DES PRIX

Lots attribués : 3 bons d'achat d'une valeur de 25€ chacun, valable uniquement dans le magasin Jouéclub de Nérac.
Les lots ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière ni échange.
Les lauréats (ou leurs représentants légaux) seront avertis personnellement par téléphone. La remise des prix aura lieu sur rendez-vous.
Le participant (et son représentant légal) garantit que l'œuvre présentée est une création originale et personnelle, libre de tout droit de tiers.
Les participants cèdent à titre gratuit à la Ville de Nérac le droit de reproduire et de diffuser leur dessin sur ses supports de communication municipaux.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Mairie - BP 113
Place du général de Gaulle
47600 Nérac

Service communication
communication@ville-nerac.fr
www.nerac.fr